

MON ENFANT EST MALADE

1 Votre enfant a-t-il **soudain** des **SYMPTÔMES**
de l'un ou plusieurs de ces **4 GROUPES** ?

1 Fièvre (plus que 38°).

Si vous connaissez la raison de la fièvre de votre enfant, après une vaccination par exemple, vous ne devez pas tenir compte de ce symptôme.

2 Toux ou difficulté à respirer.

Si votre enfant tousse souvent ou a régulièrement une difficulté à respirer pour une raison que vous connaissez, parce qu'il a de l'asthme par exemple, vous devez tenir compte uniquement d'une aggravation soudaine de ces symptômes.

3 Rhume (peu importe le type de sécrétion nasale)
éventuellement accompagné d'une petite toux et d'éternuements
ET d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- mal aux muscles ;
- fatigue inhabituelle ;
- mal à la gorge ;
- mal à la tête ;
- diminution de l'appétit.

Si votre enfant a un simple rhume ou le nez qui coule à cause d'une allergie, il peut aller à l'école.

4 Odorat ou goût perturbé.

Dans ces cas, vous devez contacter le médecin traitant.
Il évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test.





MON ENFANT EST MALADE

2 Que faire si mon enfant a soudain des **SYMPTÔMES**
d'un ou plusieurs des **4 GROUPES** ?

Mon enfant est
en maternelle.

Mon enfant est
en primaire
ou secondaire.

 Vous devez contacter le médecin
traitant qui évaluera s'il est nécessaire
de réaliser un test. 

Pas de test **sauf si**
votre enfant doit être
hospitalisé ou s'il vit
avec une personne qui
risque de développer
des complications du
COVID-19.

Le médecin
pense que votre
enfant a peut-
être contracté
le COVID-19.
Un test est
effectué.

Le médecin pose un
autre diagnostic. Pas de
test. Votre enfant peut
retourner à l'école dès
que son état de santé
s'est amélioré et que le
médecin l'autorise.



RÉSULTAT
NÉGATIF

RÉSULTAT
POSITIF

Votre enfant peut retourner à
l'école dès que son état de santé
s'est amélioré et que le médecin
l'autorise.
Un certificat médical pour justifier
l'absence est nécessaire à partir de
5 ans.

Votre enfant doit rester à la maison.
Il pourra retourner à l'école 7 jours après le
début des symptômes s'il n'a pas de fièvre
et aucun autre symptôme pendant les 3
derniers jours avant son retour.
Un certificat médical pour justifier l'absence
est nécessaire.